

Séance publique du 26 novembre 2001

Délibération n° 2001-0342

commission principale :

objet : **Projet de plan de mandat**

service : Cabinet du président

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le nouvel exécutif de la communauté urbaine de Lyon a été mis en place en mai 2001. A aussitôt été mis en chantier le plan de mandat de la Communauté urbaine pour la période 2001-2007. C'est le projet sur lequel la Communauté urbaine s'engage, c'est le projet sur lequel l'exécutif acceptera d'être jugé.

La réalisation de ce document de planification à moyen terme s'est effectuée en plusieurs étapes, sous la responsabilité de Jean-Jack Queyranne, premier vice-président. Il a été demandé aux vice-présidents délégués de préparer un document sectoriel en liaison avec les services. Les maires des 55 communes ont fait connaître leurs priorités. La synthèse a été effectuée au sein de l'exécutif en concertation avec les groupes politiques qui constituent la majorité de la Communauté urbaine. Le conseil de développement a été sollicité et a donné son avis.

Le plan de mandat définit des priorités stratégiques et des objectifs dont l'ambition dépasse le strict cadre des six prochaines années. Il n'est pas une liste exhaustive d'actions, ni un catalogue de propositions.

Le plan de mandat constitue ainsi un cadre général pour l'action de la Communauté urbaine. Les programmations pluriannuelles et budgets successifs seront établis en cohérence avec les priorités de ce plan de mandat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'intervention de monsieur Jean-Jack Queyranne présentant une annexe au plan de mandat ;

DELIBERE

Approuve le plan de mandat 2001-2007 de la communauté urbaine de Lyon et son annexe précédemment citée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,